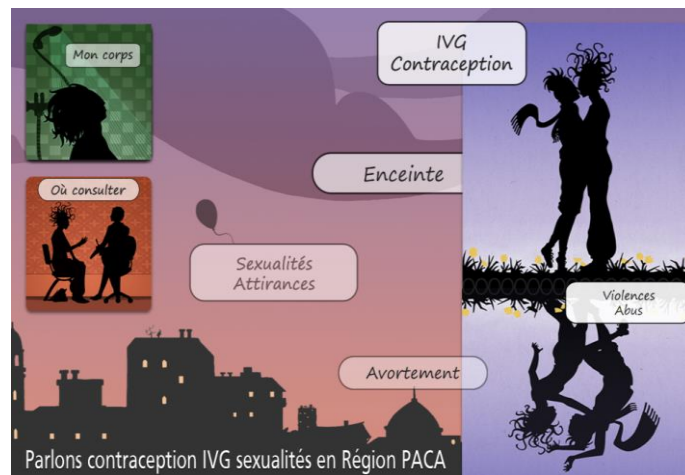


Rapport d'activité 2016

Numéro vert et site internet



C'est pour une IVG...



Vous savez si la pilule du lendemain...?

...Et un stérilet ?



SOMMAIRE

« Ma copine doit avorter. Il paraît que c'est obligé d'être accompagné par un adulte. Nous ne connaissons personne et on n'en a pas besoin. »

« C'était ma 1ère fois vendredi soir, depuis j'ai des saignements... »

« Je suis enceinte mais je ne me souviens plus si j'ai eu mes règles le mois dernier... suis je encore dans les temps ? »

Ecouter et accompagner sur les questions d'IVG, de contraception et de sexualité	3
L'accès à l'IVG en région PACA.....	5
Des questions sur la contraception	8
Les appels au numéro vert	10
Le site internet.....	11
Promotion du dispositif	12
Répartition des appels au numéro vert par départements	13



NUMERO VERT 0800 08 11 11 ET SITE INTERNET www.parlons-ici.org

Ecouter et accompagner sur les questions d'IVG, de contraception et de sexualité.

Depuis plus de 15 ans, les associations Planning Familial de la région PACA assurent une permanence téléphonique autour des questions d'IVG, de contraception et de sexualité, complétée depuis 2013 par le site internet « *Parlons contraception IVG sexualité en région PACA* » : **www.parlons-ici.org**

En septembre 2015 la ligne téléphonique régionale a été intégrée au dispositif national du numéro anonyme et gratuit créé par le ministère de la santé, 0800 08 11 11. Il facilite l'accès à des informations précises et de qualité ainsi qu'à une écoute non jugeante et bienveillante pour le public. Sa visibilité accrue a engendré une forte augmentation des appels, faisant de l'ombre aux lignes téléphoniques et aux sites anti-IVG très offensifs qui n'hésitent pas à culpabiliser les femmes voire à les harceler au téléphone et à diffuser des informations mensongères.

Ces deux dispositifs d'aide à distance en santé (téléphone et site internet) sur les questions de contraception, d'IVG et de sexualité ont plusieurs objectifs :

• **Accompagner les personnes :**

- En donnant des informations adaptées partant de leurs connaissances sur la contraception, l'IVG, la prévention, etc,
- En fournissant une orientation en fonction de leur situation personnelle, sociale et géographique : le fichier des lieux et personnes ressources est actualisé au jour le jour et spécifiquement en période de vacances d'été, afin d'orienter les personnes vers les structures et professionnel-le-s pertinent-e-s,
- En mettant en œuvre une écoute centrée sur la personne : les écoutant-e-s sont en capacité d'entendre et d'accompagner les craintes, les doutes, la solitude ou la culpabilité autant que la tranquillité d'esprit et le soulagement, en particulier face à une décision d'IVG.

• **Contribuer à l'amélioration du réseau, et à la fonction d'observatoire en santé sexuelle en PACA :**

- En partageant des informations,
- En répertoriant les lieux et des personnes ressources,
- En signalant des difficultés ou des dysfonctionnements éventuels,
- En soutenant des professionnel-le-s sur les questions liées à la sexualité.

NUMERO VERT IVG CONTRACEPTION SEXUALITÉS

0800 08 11 11*

La ligne est ouverte le lundi de 9h à 22h, du mardi au samedi de 9h à 20h. Les appels sont anonymes et gratuits (y compris depuis un téléphone mobile).

Les appels sont reçus par des écoutant-e-s formé-e-s des associations du Planning Familial des départements du Vaucluse, du Var, des Hautes Alpes et des Alpes-Maritimes. A partir de 19h et le samedi après-midi, les appels sont reçus par des écoutant-e-s du réseau national du Planning Familial. Les financements de ce dispositif proviennent de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Régional PACA.

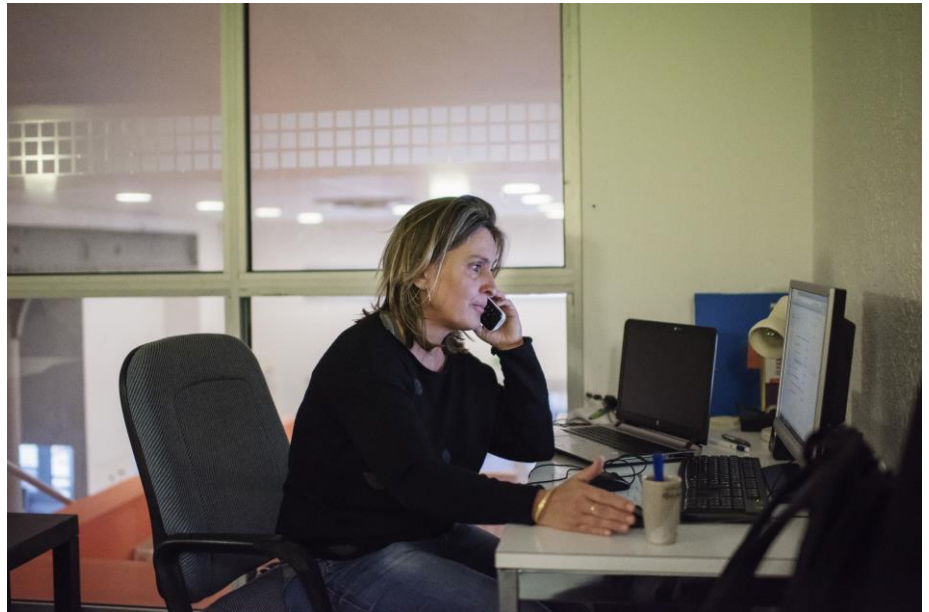
**les appels au 0800 105 105, ancien numéro régional, sont basculés sur le 0800 08 11 11.*

« Je voudrais savoir si à l'âge de 17 ans, on peut mettre un stérilet au cuivre ? »

« J'ai bu pas mal d'alcool ces derniers temps et maintenant je suis enceinte ; j'ai peur que le bébé soit handicapé ; je devrais avorter mais je le voulais... »

• Participer à l'amélioration de la santé :

Par le changement de mentalité et de pratiques sur les questions relatives à la sexualité et à la prévention des risques : réduction de la prise de risques, promotion du droit de choisir (sa sexualité, sa contraception, sa parentalité), questionnement des effets du regard moralisateur sur l'IVG, visibilisation des assignations de genre et des discriminations sociales et de leurs conséquences sur la santé et le bien-être des personnes.



Crédit photo : Benjamin Béchet, Picturertank

La loi santé janvier 2016 : des avancées pour un accès facilité à l'IVG

- Suppression du délai de réflexion (ramené à 48h pour les femmes mineures)
- Remboursement à 100 % de tous les actes liés à l'IVG
- Suppression de la notion de détresse
- Possibilité pour les sages-femmes de pratiquer l'IVG médicamenteuse
- Possibilité pour les centres santé de pratiquer l'IVG instrumentale

L'ACCES A L'IVG EN PACA

L'IVG est l'objet de la moitié des appels téléphoniques et de 20% des questions mail.

Les demandes concernent principalement l'information sur le lieu où peut être pratiquée l'interruption de grossesse, la procédure pour y accéder, ou encore la méthode qui pourra être utilisée.

Les conseiller-e-s évaluent la datation, le besoin de confidentialité, les possibilités de déplacement, d'accompagnement, d'avance des frais. La méthode médicamenteuse et la méthode instrumentale sont regardées avec leurs avantages et leurs inconvénients pour aboutir à une orientation au plus près des ressources du territoire et des possibilités de la personne.

Le fichier des ressources régionales PACA IVG contraception utilisé par les écoutant-e-s du numéro vert comprend notamment tous les CIVG publics et privés, les CPEF, les CeGIDD, les EICCF, les permanences d'accès aux soins (PASS), la liste des médecins et sages-femmes pratiquant l'IVG en cabinet de ville et acceptant des patientes hors de leur patientèle habituelle, les possibilités pour une grossesse dépassant le délai légal pour une IVG en France. Y sont répertoriées le plus possibles de précisions sur les dispositions particulières selon les établissements et les praticien-ne-s des six départements de la région (horaires, congés, pose de DIU, pratiques spécifiques...).

Ce fichier est alimenté et actualisé par les remontées du terrain et un travail de veille.

Ces lieux ressources (à l'exception de la liste nominative des praticien-ne-s de ville) sont également disponibles sur l'annuaire géo localisé du site www.parlons-ici.org.

L'accès à l'IVG est relativement correct sur le territoire PACA en termes de répartition territoriale et de délais pour un rendez-vous.

De nombreux-ses praticien-ne-s de ville ont passé une convention pour délivrer l'IVG médicamenteuse dans leur cabinet.

Certains territoires comme la zone toulonnaise sont néanmoins trop peu couverts et dans ces cas, les délais de rendez-vous sont plus longs et l'accès à l'IVG médicamenteuse est moins facile. Cependant, des sages-femmes du Var se sont récemment formées avec l'association IVGEV13, ce qui devrait à terme désengorger les CIVG et améliorer l'accès à l'IVG pour les femmes dans ce département.

Dans toute la région, les IVG entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée sont pratiquées uniquement dans les établissements publics, mais pas dans tous... Nulle part dans les Alpes de Haute Provence, et seulement à Gap dans les Hautes Alpes.

*« Je dois faire un avortement
il faut que ce soit rapide mais
je ne trouve pas de rdv pour
une échographie. »*

**L'IVG représente la
moitié des appels
téléphoniques et
20% des questions
par mail**

*« Ma copine est enceinte, je
l'avais avertie que je ne
voulais pas d'enfant, elle veut
le garder qu'est ce que je
peux faire ? Je refuse d'être
père. »*



Même s'ils ne sont pas majoritaires, des appels signalent des accueils parfois très culpabilisants chez certain-e-s médecins ou dans certains établissements de santé. La réprobation est parfois le fait de professionnel-le-s hostiles à l'IVG. Elle a surtout pour effet d'accroître la culpabilité et les souffrances psychiques. Elle entraîne des comportements de défiance vis-à-vis des professionnel-le-s et ne favorisent pas la démarche de prévention.

Le Planning Familial se met en contact avec les établissements concernés pour signaler ces problèmes. Il tient à rappeler que les situations qui amènent des femmes à recourir à une IVG sont complexes, incluses dans des situations personnelles particulières et que les prises de risque ne sont pas toujours

liées à des méconnaissances ou des erreurs, mais aussi à des facteurs difficilement maîtrisables sur le court terme (inégalités hommes/femmes, aléas de la vie de couple, non légitimité de la sexualité des jeunes et des jeunes filles particulièrement, etc...). Le Planning Familial a conseillé sur les recours possibles, un collectif de femmes souhaitant dénoncer un médecin maltraitant.

« La copine de mon fils est enceinte ; elle ne veut pas que ses parents soient au courant. Ca m'embête que ce soit moi qui l'accompagne sans qu'ils le sachent mais comment faire? Elle a à peine 16 ans. »

La place reconnue du Planning Familial sur la question de l'accès à l'IVG lui permet d'être en relation avec les médecins, les hôpitaux, l'Agence Régionale de Santé pour faire remonter ces difficultés et chercher les moyens d'y remédier. L'association a dû notamment signaler la mauvaise application du décret de la loi santé visant le remboursement à 100% de tous les actes liés à l'IVG. En effet malgré la diffusion des informations relatives à la nouvelle codification des actes, les écoutantes ont pu constater que les soignant-e-s (médecins libéraux, laboratoires d'analyses, centres de radiologie et d'échographie, etc) et même l'assurance maladie n'avaient pas intégré ces changements de prise en charge.

« Bonjour je viens de faire un test qui s'est avéré positif, mes parents n'accepte ni ma grossesse ni mon copain ils m'ont mis dehors et je n'ai plus rien je ne sais pas où aller pour faire une échographie...Merci de lire mon message. »

Des difficultés persistent :

- **L'obligation de la présence d'un-e majeur-e référent-e pour les mineures souhaitant garder le secret vis-à-vis de leur-s parent-s** met certaines jeunes filles, souvent très isolées, dans des difficultés importantes. Cette disposition a été pensée comme un soutien pour la jeune fille. Elle devient pourtant une entrave à l'accès à l'IVG quand des jeunes filles n'ont pas de majeur-e disponible dans leur entourage et/ou quand les établissements exigent la présence du référent-e dès la première consultation et tout au long du parcours. Certains établissements sont réticents que ce soit le partenaire s'il est tout juste majeur. Pourtant, si on se réfère au guide de l'IVG édité par le ministère de la santé, seule « une attestation désignant le choix de l'adulte accompagnant » est obligatoire. Ainsi, une mineure souhaitant garder le secret de son IVG a paradoxalement plus d'obstacles à franchir qu'une femme majeure. Il serait important que les services de protection de la jeunesse se penchent sur cette question.

- **Pour des femmes n'ayant pas de droits ouvrables à la sécurité sociale.** Certaines femmes, dans de grands CIVG de la région, ont dû payer ou déposer une caution pour pratiquer leur IVG. Pourtant « l'IVG en tant que soin urgent ne peut pas être refusée en cas d'absence de couverture sociale ou de garantie de paiement ». Cette disposition de la loi santé dispense normalement toute patiente d'avance de frais. Ces difficultés d'accès à l'IVG touchent particulièrement des femmes dans des situations de précarité et de vulnérabilité, notamment des migrantes ou des réfugiées avec des parcours déjà jalonnés de souffrances et de violences. Les CIVG pourraient pour ces cas utiliser l'AMU (Aide Médicale d'Urgence) accessible aux femmes enceintes et leur offrir ainsi la gratuité de l'acte.

- **Les demandes d'IVG hors du délai légal français** - même pour 1 jour de dépassement et alors que les échographies ont une précision à plus ou moins 5 jours- ne peuvent trouver une solution en France. Les motifs d'un recours tardif à l'IVG sont variés et complexes : violences, rupture, dénis de grossesse, interdits sociaux, malformations foetales, erreur de diagnostic médical... Quand les femmes maintiennent leur demande malgré l'impossibilité de pratiquer l'IVG en France, elles sont orientées - parfois à la demande des établissements hospitaliers eux-mêmes - vers les pays européens disposant d'une législation différente (Espagne, Pays-Bas, Angleterre). Les frais de ces IVG sont entièrement à la charge des femmes qui doivent alors se débrouiller pour trouver ces sommes importantes (entre 1000 et 1500€). Certaines sont soutenues par des collectes de solidarité organisées dans des Plannings.

Il arrive que d'autres trouvent maintenant sur internet des conseils pour se procurer les médicaments nécessaires et pratiquer elles-mêmes leur IVG, sans accompagnement médical. Nous avons eu l'appel d'une jeune femme enceinte de 14 SA. Elle était devant un hôpital et nous demandait des renseignements sur le protocole de prise du misoprostol... Nous avons fait appel à une gynécologue du réseau Planning pour lui donner des informations afin qu'elle prenne le moins de risques possibles.

Il convient de souligner que les demandes d'IVG hors délai en région PACA qui s'adressent au numéro vert ne sont pas consécutives à des difficultés d'accès à l'IVG, comme cela peut être le cas dans d'autres régions.



Crédit photo : Le Planning Familial 13

« J'ai fait une IVG par médicaments dans une clinique privée. L'accueil n'était pas très agréable mais surtout le docteur est parti en congé et ne m'a pas dit où faire la visite de contrôle. »

« J'ai 35 ans ; pour motifs médicaux (cancer, utérus bicorne), je ne peux pas mettre de stérilet ni prendre des hormones ; mon nouveau compagnon se retire mais on m'a dit que ça n'était pas fiable car il y avait un liquide.... A mon âge, je me sens nulle de ne rien savoir. »

« L'hôpital n'a pas de place avant 15 jours et moi je suis de 12 semaines d'aménorrhée. Où faut il aller pour trouver une place ? Il n'y a pas d'autre hôpital qui le fait dans cette ville ! J'ai déjà demandé à toutes les cliniques. »

DES QUESTIONS SUR LA CONTRACEPTION

« J'ai perdu ma plaquette de pilule dans mon déménagement. La pharmacie m'a dit d'attendre le mois suivant. J'ai recommencé le 3ème jour de mes règles et j'ai eu un rapport après 8 jours de pilule. Vous pensez qu'il a des risques ? »

La pilule reste le moyen de contraception le plus utilisé, même si l'on constate une diversification des pratiques contraceptives. Les appels ou les questions écrites relative à la contraception émanent souvent de personnes très inquiètes sur leur moyen de contraception et sur les risques d'erreur qui pourraient entraîner une grossesse non désirée.

Des femmes, même jeunes, même sans enfants, quittent la pilule pour d'autres méthodes, notamment le stérilet ou l'implant et elles posent toujours les mêmes questions : est-ce possible pour moi ? Où puis-je aller pour avoir un stérilet ? Quel sera le coût ? Le Planning Familial accompagne ces personnes en étant respectueux de leur choix et en cohérence avec les recommandations médicales actualisées. Notre fichier recense ainsi parmi les médecins délivrant l'IVG médicamenteuse ceux qui placent des DIU y compris aux femmes sans enfants ainsi que les sages-femmes qui commencent à le faire.

Beaucoup de fausses idées sur la contraception sont encore répandues. Par exemple nous devons souvent rassurer sur la non dangerosité de la prise même plusieurs fois de la contraception d'urgence.

Les questions sur la contraception sont très variées : décrypter la complexité des situations individuelles (pratiques sexuelles, date des rapports, des oublis, du début de grossesse...), des situations administratives (minorité, précarité, droits sociaux...), comprendre et accompagner les craintes liées à de fausses idées (danger de la pilule, stérilet réservé aux mères ou fiabilité des méthodes « naturelles »...) : la compétence des écoutant-e-s tient à la fois d'une écoute empathique mais aussi d'informations validées et mises à jour grâce au travail de veille documentaire et au soutien de l'équipe de médecins. A cet égard, le site internet du médecin Martin Winckler constitue une vraie ressource à laquelle les conseiller-e-s et les usager-e-s qui nous interrogent n'hésitent pas à faire appel pour compléter leurs réponses : <http://martinwinckler.com/>

Le Planning Familial se fait le relais des dispositifs facilitant l'accès à la contraception. « La contraception gratuite et protégée par le secret pour les mineures », permet aux jeunes filles de plus de 15 ans d'accéder de manière gratuite et protégée par le secret à une consultation par an, une consultation de suivi supplémentaire la première année, un examen biologique par an en vue d'une contraception, et la délivrance en pharmacie de contraceptifs remboursables par la sécurité sociale. Une disposition intéressante à diffuser auprès des jeunes filles en particulier celles habitant loin d'un CPEF, en zone rurale... Il s'agit d'en informer les professionnel-le-s de santé et de les aiguiller pour la facturation des actes ou pour la délivrance de contraceptifs afin d'assurer la bonne application de la loi et ainsi favoriser un meilleur accès à la contraception.

LA CONTRACEPTION GRATUITE ET PROTÉGÉE PAR LE SECRET POUR LES MINEURES*

LA CONSULTATION pour choisir une contraception adaptée
Chez un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme en libéral, en centre de santé ou dans un centre de planification et d'éducation familiale.

Une consultation par an et une consultation de suivi la première année d'accès à la contraception sont gratuites et protégées par le secret.
Attention : les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge.

LES EXAMENS DE BIOLOGIE MÉDICALE si cela est nécessaire
Dans un laboratoire de biologie médicale.

Une fois par an les examens de biologie médicale prescrits en vue d'une contraception sont gratuits et protégés par le secret.

LA DÉLIVRANCE DE LA CONTRACEPTION
En pharmacie.

Les contraceptifs sont gratuits s'ils sont remboursables par l'assurance maladie et leur délivrance est protégée par le secret.

* Assurées mineures d'au moins 15 ans, jusqu'à la veille du 18^e anniversaire.

Le PASS contraception mis en place par la Région PACA reste quant à lui utile pour les contraceptifs non remboursés (préservatifs, pilules non remboursées, patch, anneau, spermicides, diaphragme) et pour les majeur-e-s jusqu'à 26 ans. Son utilisation est cependant freinée par le manque de visibilité de la liste des professionnel-le-s qui adhèrent à ce dispositif.

« J'ai eu des relations pendant ma période d'arrêt de ma pilule est-ce que je dois prendre la pilule du lendemain ? »

1/3 des questions par mail ou par téléphone ont pour motif principal la contraception

« Mon copain a mis son sexe contre le mien, j'ai lu sur internet que je pouvais tomber enceinte, est-ce que c'est vrai ? »



Outils d'information sur la contraception - Crédit photo : Laure Sajous - Benjamin Béchet / Picturertank

LES APPELS AU NUMERO VERT

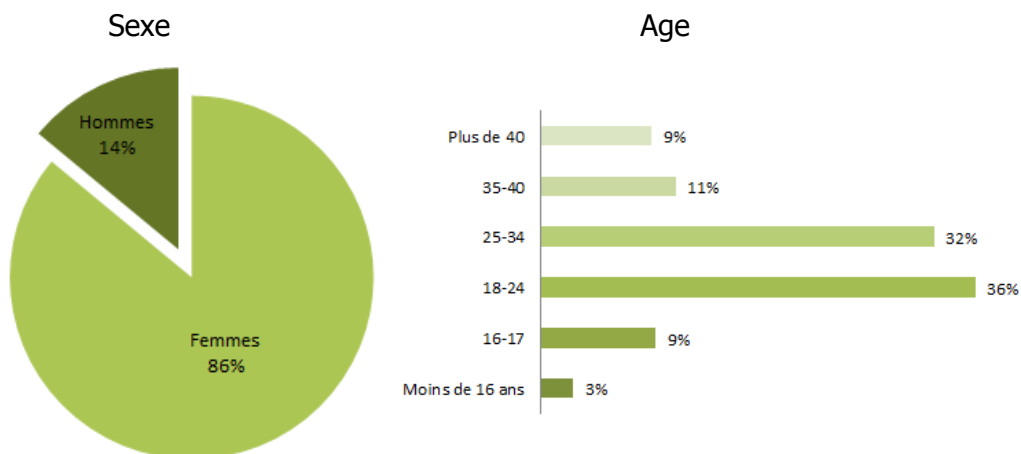
« Je voudrais des préservatifs pour distribuer à mes élèves, des jeunes migrants. »

4 196 appels traités au numéro vert
dont 165 appels de professionnel·les

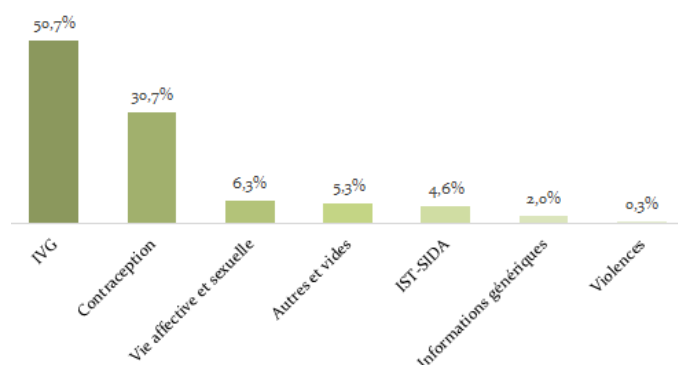
2016 : 23 % d'appels supplémentaires par rapport à 2015

« Ma mère est victime de violences conjugales, elle se fait frapper par mon beau père ; j'ai peur pour mes petites sœurs et frères...est ce que je peux faire quelque chose ? »

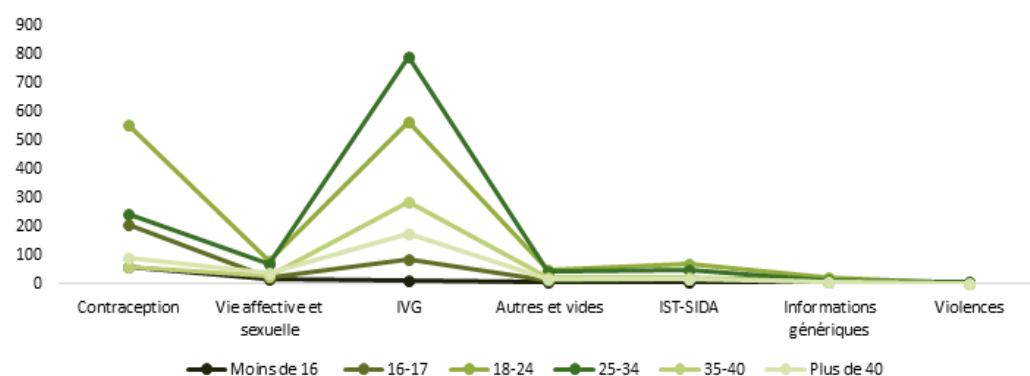
LES APPELS AU 0800 08 11 11



Principaux motifs d'appels



Motifs d'appel en fonction des âges



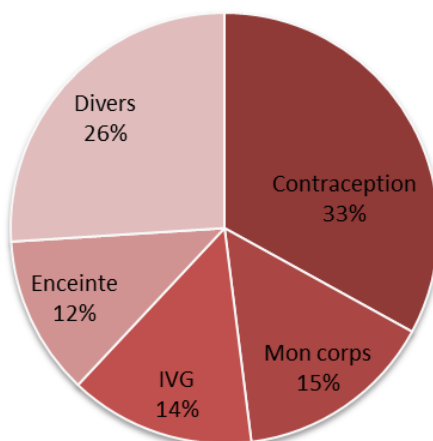
LE SITE INTERNET

La recherche d'informations sur internet est devenue une pratique courante. La notoriété du Planning Familial devrait lui assurer une légitimité en matière de fiabilité de ses informations. Cependant, les sites anti-IVG arrivent encore en première position sur les moteurs de recherche.

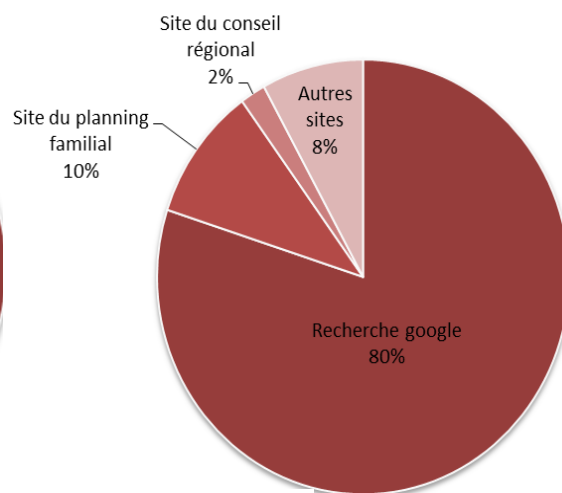
Une refonte du site en 2017/18 est souhaitable pour améliorer son référencement et le rendre plus facilement accessible à la consultation sur smartphone.

Actuellement sa promotion est assurée par une page Facebook, des affiches et des cartes mémos distribuées par le Planning Familial au public et à ses partenaires.

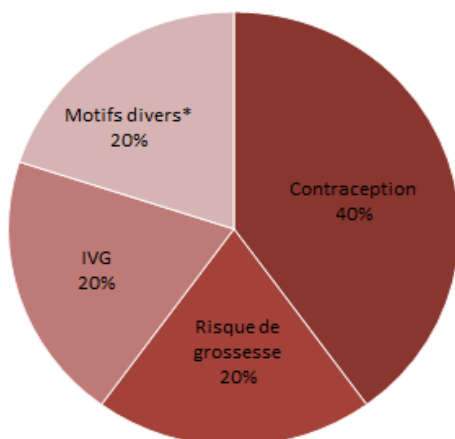
Pages les plus visitées



Origines des visites sur le site



Motifs des questions par mail



*dont quelques suivis pour question graves, mariage forcé, violences intrafamiliales, viol qui ont abouti à des prises en charge au Planning Familial.

SITE INTERNET

www.parlons-ici.org

- des informations validées par un comité scientifique régional,
- des articles de réflexion inspirés de la pratique et des objectifs associatifs du Planning Familial,
- un annuaire interactif précis et actualisé des professionnel-le-s et des lieux ressources en PACA (CIVG, CPEF, EICCF, CeGIDD...) avec géolocalisation à partir d'un mobile,
- la possibilité de poser une question plus personnelle dans un anonymat protecteur.

Les questions envoyées par mail reçoivent une réponse écrite par un-e conseiller-e du Planning Familial dans les 48h maximum.

19 000 visites sur le site internet en 2016

Environ 2 questions quotidiennes par mail

PROMOTION DU DISPOSITIF

Le Planning Familial promeut le numéro vert et le site internet en participant aux rencontres de professionnel-les organisées par le CRES dans le cadre du « dispositif d'accès à la contraception pour tous » de la région PACA. Au total, en 2016, ce sont 10 rencontres qui ont eu lieu, auprès de 175 professionnel-les relais en PACA.

Présentation PASS Santé + Sensibilisation des professionnels relais à la contraception et à l'IVG



Cette sensibilisation, soutenue par le Conseil Régional PACA, s'inscrit dans une volonté régionale d'amélioration en matière de santé sexuelle. En effet, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par son taux d'avortements record (23.000 IVG hors IVG thérapeutique par an). Le Conseil Régional, dans le cadre de sa politique volontariste a lancé début 2013 un dispositif visant à faciliter l'accès à la contraception des jeunes de moins de 26 ans : le "PASS Santé +, Prévention-contraception". Il semble donc important que les professionnels en contact permanent avec des jeunes puissent recevoir les informations nécessaires pour être des relais efficaces du dispositif.

PROGRAMME

10 min : Accueil des participants

10 min : Introduction

Conseil Régional, Comité Régional d'Education pour la Santé PACA, Structure co-organisatrice sur le territoire

50 min : Sensibilisation à la contraception et à l'IVG, structures relais et orientation des jeunes

- Contexte et enjeux en matière de contraception chez les jeunes en PACA
- Présentation rapide des différentes méthodes contraceptives
- Présentation des structures relais et orientation des jeunes

Dr Julia MARUANI, gynécologue médicale

35 min : Présentation du "PASS Santé +, Prévention-contraception" et de la téléprocédure

Mme Virginie POUGET, Chargée de mission au Service Santé et Alimentation du Conseil Régional et Mme Mélanie MAREE, gestionnaire du dispositif

15 min : Pause

30 min : Présentation du site « www.parlons-ici.org »

Planning familial du département

1h : Comment aborder la question de la sexualité, de la contraception et les outils présentés avec les publics jeunes ?

Quelles ressources sur le territoire, pour les jeunes, pour les professionnels ?

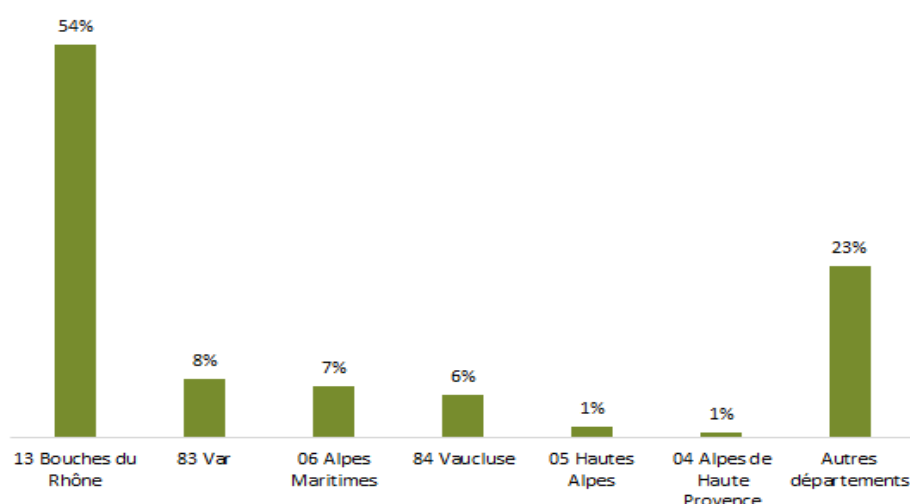
Temps d'échanges : questions – réponses avec la salle

Ensemble des intervenants



REPARTITION DES APPELS AU NUMERO VERT PAR DEPARTEMENTS

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES APPELS



Environ 500 appels provenant de départements situés en PACA ont été traités par des écoutant-es du dispositif national (autres plateformes régionales du Planning Familial ou association Sida Info Service). La bascule sur ce dispositif a lieu lorsque la ligne est déjà occupée et en dehors des plages horaires prises en charge par la région PACA, à savoir le lundi de 19h à 22h, du mardi au vendredi de 19h à 20h et le samedi de 12h à 20h.

Les associations Planning Familial de la région PACA ont pour ces mêmes raisons répondu à environ 900 appels provenant d'autres départements, notamment des régions Corse et Occitanie.

Les larges plages horaires prises en charge par la région PACA, la visibilité de l'ancien numéro régional (0800 105 105 toujours actif), et l'absence de structure relais du dispositif national dans ces régions, expliquent le nombre d'appels hors PACA.

ANALYSE DES APPELS PAR DEPARTEMENT

04 - Alpes de Haute Provence								
Motifs des appels	Femmes	Hommes	Total	%		Ages	Femmes	Hommes
IVG	18	0	18	51%		moins de 16 ans	1	0
Contraception	8	1	9	26%		16-17 ans	1	0
Vie affective et sexuelle	1	1	2	6%		18-24 ans	10	3
IST-VIH	1	1	2	6%		25-34 ans	8	0
Informations génériques	2	0	2	6%		35-40 ans	6	0
Violences	1	0	1	3%		plus de 40 ans	4	0
Autres	1	0	1	3%		non renseigné	2	0
Total	32	3	35	100%		Total	32	3

05 - Hautes-Alpes

Motifs des appels	Femmes	Hommes	Total	%
IVG	25	4	29	42%
Contraception	29	4	33	48%
Vie affective et sexuelle	0	1	1	1%
IST-VIH	0	1	1	1%
Informations génériques	2	0	2	3%
Violences	1	0	1	1%
Autres	1	1	2	3%
Total	58	11	69	100%

Ages	Femmes	Hommes
moins de 16 ans	2	1
16-17 ans	8	0
18-24 ans	19	4
25-34 ans	17	1
35-40 ans	7	0
plus de 40 ans	5	3
non renseigné	0	2
Total	58	11

06 - Alpes Maritimes

Motifs des appels	Femmes	Hommes	Total	%
IVG	166	27	193	53%
Contraception	93	20	113	31%
Vie affective et sexuelle	13	1	14	4%
IST-VIH	8	9	17	5%
Informations génériques	3	0	3	1%
Violences	2	0	2	1%
Autres	18	2	20	6%
Total	303	59	362	100%

Ages	Femmes	Hommes
moins de 16 ans	9	1
16-17 ans	24	9
18-24 ans	99	16
25-34 ans	80	17
35-40 ans	35	5
plus de 40 ans	34	7
non renseigné	22	4
Total	303	59

13 - Bouches-du-Rhône

Motifs des appels	Femmes	Hommes	Total	%
IVG	1193	143	1336	55%
Contraception	647	51	698	29%
Vie affective et sexuelle	100	47	147	6%
IST-VIH	57	32	89	4%
Informations génériques	39	2	41	2%
Violences	8	0	8	0%
Autres	86	20	106	4%
Total	2130	295	2425	100%

Ages	Femmes	Hommes
moins de 16 ans	41	5
16-17 ans	154	31
18-24 ans	707	77
25-34 ans	681	76
35-40 ans	206	44
plus de 40 ans	129	27
non renseigné	212	35
Total	2130	295

83 - Var

Motifs des appels	Femmes	Hommes	Total	%
IVG	192	26	218	56%
Contraception	91	10	101	26%
Vie affective et sexuelle	16	8	24	6%
IST-VIH	16	7	23	6%
Informations génériques	10	1	11	3%
Violences	0	0	0	0%
Autres	10	5	15	4%
Total	335	57	392	100%

Ages	Femmes	Hommes
moins de 16 ans	8	1
16-17 ans	44	6
18-24 ans	92	19
25-34 ans	99	16
35-40 ans	33	2
plus de 40 ans	31	3
non renseigné	28	10
Total	335	57

84 - Vaucluse

Motifs des appels	Femmes	Hommes	Total	%
IVG	149	22	171	62%
Contraception	51	9	60	22%
Vie affective et sexuelle	9	3	12	4%
IST-VIH	8	6	14	5%
Informations génériques	4	0	4	1%
Violences	1	0	1	0%
Autres	11	3	14	5%
Total	233	43	276	100%

Ages	Femmes	Hommes
moins de 16 ans	5	1
16-17 ans	22	3
18-24 ans	64	11
25-34 ans	75	9
35-40 ans	19	9
plus de 40 ans	22	7
non renseigné	28	3
Total	235	43

Nos partenaires financiers



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Planning Familial est une organisation non gouvernementale (association loi 1901) créée en 1956.

Mouvement d'éducation populaire, ses missions visent à promouvoir une véritable égalité entre femmes et hommes et une sexualité libre et épanouie.

LE PLANNING FAMILIAL REVENDIQUE ET AGIT :

- Pour le droit de choisir ou pas une maternité (accès à la contraception et à l'avortement),
- Pour l'accès aux méthodes de prévention et de réduction des risques, notamment en matière de grossesses non désirées et d'IST,
- Contre les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle, et contre les normes inégalitaires entre les sexes,
- Contre toute forme de violences sexuelles ou sexistes : violences familiales, conjugales, agressions sexuelles et viols, mariages forcés, mutilations sexuelles...

Il tire sa légitimité de ses actions de terrain tant en collectif qu'en individuel : auprès des jeunes et des adultes, hommes ou femmes, dans les établissements scolaires, en formation et sensibilisation d'adultes, ou dans ses permanences d'accueil.



EN PARLER... SANS ÊTRE JUGÉ-E

IVG • Sexualités • Contraception

Vous avez besoin d'en parler ? Vous ne savez pas où aller ?
Vous avez des questions pratiques ou personnelles

parlons-ici.org www@questions@leplanning13.org

info – annuaire – réponse personnalisée et confidentielle

0 800 08 11 11 Service & appel anonymes et gratuits

lundi de 9h à 22h et du mardi au samedi de 9h à 20h